

**Dossier de réalisation de la Zone  
d'Aménagement Concerté « Garonne Eiffel  
» sur les communes de Bordeaux et de  
Floirac**

**BILAN DE LA PARTICIPATION  
DU PUBLIC PAR VOIE  
ÉLECTRONIQUE**

**19 novembre au 18 décembre 2018**

Le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Garonne Eiffel, créée par arrêté préfectoral en date du 14 mars 2016 et située sur les communes de Bordeaux et de Floirac, a été approuvé par délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique (EPA) du 27 octobre 2017.

Le projet de programme des équipements publics a fait l'objet d'un avis favorable par délibération du conseil de Bordeaux Métropole en date du 23 mars 2018.

L'autorité environnementale a été consultée sur l'étude d'impact actualisée de la ZAC et a rendu son avis le 19 mars 2018.

Les collectivités intéressées, les villes de Bordeaux et de Floirac et Bordeaux Métropole, ont rendu un avis sur l'étude d'impact actualisée par délibération de leur instance délibérative le 15 octobre, 29 octobre et 9 novembre 2018 respectivement.

Suite à ces avis, en application de l'article L123-19 du code de l'environnement, il a été procédé à l'organisation d'une participation du public par voie électronique **du lundi 19 novembre 2018 au mardi 18 décembre 2018 inclus** sur le dossier de réalisation de la ZAC Garonne Eiffel et son étude d'impact actualisée, avant approbation du programme des équipements publics de la ZAC.

## DEROULE DE LA PARTICIPATION

La participation par voie électronique s'est déroulée pendant 30 jours **du lundi 19 novembre 2018 au mardi 18 décembre 2018**.

Le responsable du projet est : L'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique.

### 1. Information sur la participation

Le public a été informé de la tenue de cette consultation par différents canaux de communication :

- Arrêté d'ouverture de la participation du public par le préfet de la Gironde en date du 23 octobre 2018 ;
- Conformément aux articles L123-19 et R123-46-1 du code de l'environnement, affichage d'un avis 15 jours avant le début de la participation électronique :
  - à Bordeaux Métropole, à la mairie de Bordeaux et à la mairie de Floirac,
  - à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde – cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33000 Bordeaux ;
  - à la Maison du projet Bordeaux Euratlantique – 74-76 rue Carle Vernet 33800 Bordeaux ;

➤ **Le détail des supports d'information est consultable en annexe.**

### 2. Mise à disposition du dossier

La dossier soumis à la procédure de participation comprenait :

- **Le dossier de réalisation** de la ZAC Garonne Eiffel, tel qu'indiqué dans l'article R.311-7 du code de l'urbanisme :
  - Le **projet de programme des équipements publics** à réaliser dans la zone,
  - Le **projet de programme global des constructions** à réaliser dans la zone,
  - Les **modalités prévisionnelles de financement** de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps,
  - **L'étude d'impact de la ZAC** actualisée ;
- **L'avis de Bordeaux Métropole sur le programme des équipements publics** ;
- **L'avis sur l'étude d'impact de l'autorité environnementale et des collectivités intéressées** ;
- **Le mémoire en réponse de l'EPA** à l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de la présente procédure, ce dossier de réalisation de la ZAC accompagné de l'étude d'impact actualisée et de l'avis de l'autorité environnementale était consultable :

- Sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques « publications », publications légales », « enquêtes-publiques, consultations du public »

The screenshot shows the official website of the Prefet de la Gironde. The header includes the French Republic logo and the text 'Les services de l'État en Gironde'. Navigation menus are present for 'Services de l'État', 'Politiques publiques', 'Actualités', 'Publications', 'Démarches administratives', and 'Vous êtes'. A search bar and social media links (Twitter, Facebook) are also visible. The main content area is titled 'Enquêtes publiques, consultations du public, déclarations d'intention, décisions examen cas par cas' and features a sidebar with a list of related documents. The central text reads 'Enquêtes publiques et consultations du public de l'année 2018' with a sub-header 'A lire dans cette rubrique' and a link to a dossier for the ZAC Garonne Eiffel.

- sur le site internet de l'EPA Bordeaux-Euratlantique : <https://www.bordeaux-auratlantique.fr/concertation/les-rdv-de-la-concertation/>.

The screenshot displays the website of the EPA Bordeaux-Euratlantique. The navigation bar includes 'GALERIE MULTIMÉDIA', 'ESPACE RÉSERVÉ', 'ESPACE PRESSE', 'ESPACE MARCHÉS PUBLICS', and 'CONCERTATION'. The main heading is 'bordeaux euratlantique'. The text states: 'Chaque année, l'EPA Bordeaux Euratlantique organise, avec ses partenaires (villes, promoteurs, bailleurs sociaux, agences d'urbaniste...), plus d'une trentaine de rendez-vous publics dans le cadre des concertations liées à ses projets. Voici les principales dates "marquantes" :'. Under the year '2018', a list of documents is provided, including the 'Dossier de réalisation', 'Annexe 0 - Equipements publics d'infrastructure', 'Annexe 1 - Etude d'impact', 'Avis de Bordeaux Métropole sur le programme des équipements publics', and 'Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale'.

- Sur demande sur support papier auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service des procédures environnementales – cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33000 Bordeaux.

### 3. Recueil des observations du public

Le public pouvait communiquer ses observations par mail à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Gironde : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr).

➤ **Aucune observation n'a été reçue par la DDTM.**

Par ailleurs, les intéressés pouvaient solliciter des informations sur le projet :

- Par courrier, à l'adresse de l'EPA Bordeaux Euratlantique, 140 rue des Terres de Borde CS 41717 -33081 Bordeaux
- Par téléphone : 05 57 14 44 80 (EPA) et 05 56 93 38 43 (DDTM).

### 4. Fin de la participation

Le présent bilan de la participation du public par voie électronique est transmis au service Aménagement Urbain de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Gironde, instructeur de la demande d'approbation du programme des équipements publics. Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde, compétent en la matière, statue alors par voie d'arrêté sur la demande d'approbation du programme des équipements publics de la ZAC Garonne Eiffel, au regard du présent bilan de la participation du public, du dossier de réalisation approuvé par le conseil d'administration de l'EPA, des avis des collectivités intéressées et de l'autorité environnementale.

Le bilan est consultable pendant trois mois à partir de la publication relative à la demande d'approbation du programme des équipements publics de la ZAC, sur le site internet de la Préfecture : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr). Il peut également être communiqué à toute personne qui en fait la demande à l'EPA Bordeaux Euratlantique.

## BILAN DE LA PARTICIPATION

Compte tenu de l'absence de sollicitation, l'EPA Bordeaux Euratlantique n'a pas eu à apporter de précisions quant au dossier mis en consultation.

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Garonne Eiffel a déjà fait l'objet de nombreuses participations du public : concertation préalable, mise à disposition par voie électronique du dossier de création de la ZAC, enquête publique unique sur les dossiers d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique. La concertation régulière mise en place par l'EPA Bordeaux Euratlantique rythme également la mise en œuvre du projet.

**ANNEXE**  
**Supports de communication**  
**informant sur le déroulé de la**  
**participation**

## Arrêté d'ouverture

Le 23 octobre 2018, le préfet de Gironde a prescrit l'ouverture de la consultation par arrêté.



PREFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale Des Territoires  
et de la Mer de la Gironde

Service des Procédures Environnementales

ARRETE DU 23 OCT. 2018

### Arrêté prescrivant une participation du public par voie électronique relative au projet de réalisation de la ZAC Garonne Eiffel sur les communes de Bordeaux Floirac

LE PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE,

VU le code de l'urbanisme,

VU le Code de l'environnement notamment l'article L122-1 et les articles L123-19, L123-46-1 relatifs aux projets soumis à participation du public,

VU la délibération n°2017-24 du 27 octobre 2017 du conseil d'administration de l'établissement public (EPA) Bordeaux Euratlantique approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Garonne Eiffel et le courrier de M. le directeur Général de l'EPA du 10 novembre 2017 concernant l'approbation du programme des équipements publics de la ZAC Garonne Eiffel sur les communes de Bordeaux Floirac,

VU l'étude d'impact actualisée, l'avis de l'autorité environnementale du 19 mars 2018,

VU les lettres de demande d'avis transmises à Bordeaux Métropole et aux communes de Bordeaux et Floirac le 17 août 2018,

VU l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2017 accordant délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires et de la mer de la Gironde en vue de signer les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de consultation du public,

**CONSIDERANT** que l'étude d'impact du dossier de réalisation de la ZAC Garonne Eiffel a été actualisée et a fait l'objet d'un nouvel avis de l'autorité environnementale,

**CONSIDERANT** que l'étude d'impact actualisée doit être soumise à une procédure de participation du public conformément aux dispositions des articles L123-19 et R123-46-1 du code de l'environnement avant approbation du programme des équipements publics de la ZAC

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER – DATES et OBJET DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC :** Il sera procédé à une consultation du public du lundi 19 novembre 2018 au mardi 18 décembre 2018 inclus, du dossier de réalisation de la ZAC Garonne Eiffel sur les communes de Bordeaux et Floirac et de son étude d'impact actualisée.

Cité Administrative – B.P. 90 – 33090 BORDEAUX CEDEX

DÉCOUVREZ LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ÉTAT EN GIRONDE SUR [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)

Le responsable du projet est : L'Etablissement Public Bordeaux Euratlantique 140 rue des Terres de Borde CS 41717 -33081 Bordeaux tél : 05 57 14 44 80

**ARTICLE 2 – CONSULTATION DU DOSSIER ET RECUEIL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC:** Pendant la durée de la consultation, le dossier de réalisation de la ZAC accompagné de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site de la Préfecture de la Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques, consultations du public » ou les intéressés pourront en prendre connaissance et faire part de leurs observations ou questions à l'adresse mail suivante :

[ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) jusqu'au 18 décembre 2018.

Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne pourra pas être prise en considération.

Le dossier sur support papier sera consultable à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, services des procédures environnementales – cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33000 BORDEAUX. Toute information complémentaire peut être demandée auprès de ce service tél :05 56 93 38 43.

**ARTICLE 3 – MESURES DE PUBLICITE :** Un avis informant le public de la participation du public par voie électronique sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Gironde: [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales) 15 jours avant le début de la participation du public et pendant toute la durée de la consultation.

Dans les mêmes délais, l'avis sera affiché dans les mairies de Bordeaux et Floirac, à Bordeaux métropole et à la maison du projet de l'EPA Bordeaux Euratlantique (rue Carles Vernet) ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

**ARTICLE 4 – FIN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC:** A l'expiration du délai de la participation du public, les observations et propositions du public déposées par voie électronique seront transmises au service Aménagement Urbain de la DDTM, instructeur de la demande d'approbation du programme des équipements publics.

**ARTICLE 5 – BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC:** Une synthèse des observations et des propositions sera rédigée à l'issue de cette participation. Elle sera adressée à l'EPA Bordeaux Euratlantique et consultable pendant trois mois à partir de la publication de la décision relative à la demande d'approbation du programme des équipements publics de la ZAC, sur le site internet de la Préfecture.

**ARTICLE 6 :** Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'approbation du programme des équipements publics de la ZAC Garonne Eiffel.

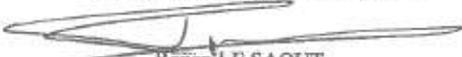
**ARTICLE 7 :**

- Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde,
- Le Maire de Floirac,
- le Maire de Bordeaux
- Le Directeur de l'EPA Bordeaux Euratlantique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BORDEAUX, le **23 OCT. 2018**

LE PREFET,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Po/ Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,  
Le Directeur Départemental Adjoint

  
Ronan LE SAOUT

## Affichage

L'affichage de l'avis de participation du public a été effectué 15 jours avant le début de la consultation et pendant toute la durée de la consultation : à Bordeaux Métropole, dans les mairies de Bordeaux et Floirac et à la Maison du projet Bordeaux Euratlantique.



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde  
Services des Procédures Environnementales**

### **AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

#### **Projet de réalisation de la ZAC Garonne Eiffel sur les communes de Bordeaux Floirac**

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, il sera procédé à une consultation du public **du lundi 19 novembre 2018 au mardi 18 décembre 2018 inclus** sur le dossier de réalisation de la ZAC Garonne Eiffel sur les communes de Bordeaux et Floirac et son étude d'impact actualisée, avant approbation du programme des équipements publics de la ZAC.

Le responsable du projet est : L'Etablissement Public Bordeaux Euratlantique 140 rue des Terres de Borde CS 41717 -33081 Bordeaux tél : 05 57 14 44 80

Pendant la durée de la consultation, le dossier de réalisation de la ZAC accompagné de l'étude d'impact actualisée et de l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques « publications », publications légales », « enquêtes-publiques, consultations du public ».

Les intéressés pourront faire part de leurs observations ou questions à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr)

Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne pourra pas être prise en considération.

Le dossier sur support papier pourra être consulté sur demande présentée auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service des procédures environnementales – cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33000 Bordeaux. Toute information complémentaire peut être demandée auprès de ce service tél : 05 56 93 38 43.

A la fin de la participation du public, une synthèse des observations sera rédigée et permettra la prise en considération des observations avant décision. Cette synthèse sera consultable sur le site internet de la Préfecture : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)

Le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine, préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'approbation du programme des équipements publics de la ZAC Garonne Eiffel.